

Assurance Perte d'emploi des salariés non-cadres

Fiche Produit

GARANTIES	Perte d'emploi suite à licenciement ouvrant droit aux prestations du pôle emploi							
ZONE GEOGRAPHIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Métropole - Guadeloupe + Martinique 							
DELAI DE CARENCE	12 mois							
DELAI DE FRANCHISE	Pas de franchise							
MONTANT GARANTI Conditions Tarifaires	Versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle pendant la durée de chômage et en complément des prestations du pôle emploi							
	Salarié non cadre	Montant du forfait mensuel	100 €	200 €	300 €	400 €	500 €	600 €
	Métropole	Tarifs / TTC / mois	7 €	14 €	21 €	27 €	33 €	38 €
	Guadeloupe / Martinique	Tarifs / TTC / mois	15 €	28 €	41 €	54 €	66 €	78 €
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etre en CDI au moment du sinistre - Etre non cadre salarié du secteur privé membre de l'ARRCO, affilié au régime de l'UNEDIC <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre cadre salarié du secteur privé membre de l'AGIRC, affilié au régime de l'UNEDIC 							
PRISE EN CHARGE	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 12 et 23 mois de cotisations sans sinistre : 6 mois maximum d'indemnisation - Entre 24 et 35 mois de cotisations sans sinistre : 12 mois maximum d'indemnisation - Entre 36 et 47 mois de cotisations sans sinistre : 18 mois maximum d'indemnisation - 48 mois de cotisations sans sinistre : 24 mois maximum d'indemnisation 							
AGE LIMITE A L'ADHESION	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir entre 23 et 53 ans 							
AGE LIMITE DE GARANTIE	<ul style="list-style-type: none"> - En absence de droits ouverts : le jour du 55^{ème} anniversaire de l'Assuré - En présence de droits ouverts : le jour du 57^{ème} anniversaire de l'Assuré 							